BP Responsable d'Entreprise Hippique

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bpreh.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BREVET PROFESSIONNEL

RESPONSABLE D'ENTREPRISE HIPPIQUE

ÉDITION 2026

ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ BC 02 : ASSURER LE FONCTIONNEMENT COURANT ET DÉFINIR LES ÉVOLUTIONS DE L'ENTREPRISE HIPPIQUE

e indicatif, sans coefficient national publié pour une épreuve écrite portant cet intitulé

Aucun document ou matériel autorisé en dehors de ceux fournis avec le sujet.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Analyse juridique d'une modification de tarif (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Analyse managériale et stratégique (7 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Analyse économique et financière du projet (6 points)	Dossier Questionnement
DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES (DT 1, DT 2, DT 3)	Fourni avec le sujet
DOCUMENTS RÉPONSES (DR 1) : À RENDRE AVEC LA COPIE	Fin de sujet

L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de calculatrice sans mémoire, « type collège », est autorisé.

Ce sujet comporte 8 pages numérotées de 1/8 à 8/8.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

LES DOCUMENTS RÉPONSES SITUÉS EN FIN DE DOSSIER SONT À COMPLÉTER ET À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CAHIER DES CHARGES : SARL LES ÉCURIES DU VAL D'OR, SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE, VENDÉE

Le référentiel rénové du BP Responsable d'entreprise hippique organise la certification par capacités et blocs. Le présent sujet porte sur des compétences relevant du BC 02 et est structuré en trois parties pour cette organisation d'évaluation.

Vous êtes chargé(e) d'appuyer la gérante de la SARL Les Écuries du Val d'Or dans le suivi de son entreprise et l'étude de ses évolutions. Cette écurie de pension et de travail de chevaux emploie quatre salariés, en plus de la gérante. Elle se positionne sur une offre de pension avec suivi quotidien, sorties au paddock et travail adapté des chevaux. Sa capacité actuelle est de 32 places.

Deux décisions doivent être préparées. D'une part, la gérante souhaite augmenter unilatéralement le tarif mensuel de pension d'un client en cours de contrat, en invoquant la hausse du prix du fourrage. D'autre part, elle envisage d'aménager huit places supplémentaires. Vous disposez des données juridiques, commerciales et financières du dossier technique. Répondez de façon structurée, en justifiant vos calculs et vos préconisations.

Le sujet comporte trois parties pour un total de 20 points. Les montants sont exprimés hors taxes, sauf mention contraire.

PARTIE 1 : Analyse juridique d'une modification de tarif (7 points)

Qualification des faits, règle de droit et résolution du cas

La gérante envisage de porter de 465 € à 490 € par mois le tarif de pension de M. Renaud à compter du 1er juin 2026. Elle lui a adressé un courriel l'informant de cette hausse, qu'il refuse. Le contrat écrit, conclu pour une durée d'un an puis renouvelable, fixe le prix à 465 € par mois. Il ne comporte aucune clause de révision du prix. Le dossier précise que le client n'a pas accepté la proposition de modification.

Rédigez votre analyse en suivant le syllogisme juridique : qualification juridique des faits, détermination du problème de droit, règle de droit applicable, solution motivée de l'espèce.

1.1 (1,5 point) Qualifiez juridiquement les faits utiles et formulez le problème de droit sous la forme d'une question. Distinguez notamment le contrat en cours de la proposition de modification du tarif.

1.2 (2,5 points) Présentez les règles de droit applicables à partir du DT 1 et du DT 2. Expliquez la portée de la force obligatoire du contrat et les conditions dans lesquelles un changement important de circonstances peut ouvrir une renégociation.

1.3 (3 points) Appliquez ces règles aux faits et concluez sur la possibilité, pour la gérante, d'imposer le tarif de 490 € à M. Renaud. Indiquez les démarches juridiquement adaptées qu'elle peut entreprendre et les conséquences d'un désaccord persistant.

FormaV - document d'entraînement non officiel

PARTIE 2 : Analyse managériale et stratégique (7 points)

Diagnostic externe et interne, choix managériaux et préconisations

La gérante souhaite consolider le positionnement de l'écurie sur une pension de qualité, tout en augmentant sa capacité. Les informations relatives au marché local, à l'entreprise et au projet figurent dans le DT 2 et le DT 3.

Votre diagnostic doit distinguer les facteurs externes des facteurs internes. Appuyez-vous sur les dimensions pertinentes du modèle PESTEL et sur les éléments SWOT. N'ajoutez pas de faits non fournis au dossier : toute hypothèse retenue doit être explicitée.

DR 1 : Grille de diagnostic stratégique à compléter

Analyse	Éléments du dossier	Conséquence pour l'entreprise
Politique, économique, socioculturel, technologique, environnemental ou légal	.....	.....
Forces internes	.....	.....
Faiblesses internes	.....	.....
Opportunités externes	.....	.....
Menaces externes	.....	.....

Compléter les cases avec des éléments du dossier. Justifier les éléments retenus dans les réponses.

2.1 (2 points) À partir du DT 2, identifiez et expliquez quatre facteurs externes pertinents au moyen du modèle PESTEL. Pour chacun, indiquez s'il constitue principalement une opportunité ou une menace pour l'entreprise.

2.2 (2,5 points) Établissez un diagnostic SWOT en renseignant le DR 1 : présentez au moins deux forces, deux faiblesses, deux opportunités et deux menaces, toutes appuyées par une donnée ou une information du dossier. Expliquez le lien entre ces éléments et le projet d'extension.

2.3 (2,5 points) Analysez les choix envisagés par la gérante concernant le positionnement de l'écurie, l'augmentation du tarif contractuel et l'aménagement de huit places. Formulez deux préconisations hiérarchisées, précisez leurs conditions de mise en œuvre et indiquez un indicateur de suivi pour chacune.

PARTIE 3 : Analyse économique et financière du projet (6 points)

Calcul de rentabilité, seuil d'activité et décision d'investissement

Les données du DT 3 permettent d'étudier la situation de l'exercice 2025 et le projet d'extension. Pour les calculs, retenez les hypothèses indiquées dans le document. Présentez les formules utilisées, les résultats avec leurs unités et une interprétation adaptée à la décision de la gérante.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DT 3 : Données économiques de l'exercice 2025 et hypothèses du projet

Donnée	Exercice 2025 ou hypothèse	Précision
Chiffre d'affaires	420 000 €	Pensions, travail des chevaux et prestations annexes
Charges variables	168 000 €	Alimentation, litière, consommables et prestations variables
Charges fixes	220 000 €	Comprennent les charges fixes d'exploitation et les amortissements
Résultat d'exploitation simplifié	32 000 €	Chiffre d'affaires moins charges variables et charges fixes
Capacité actuelle	32 places	Taux d'occupation moyen constaté en 2025 : 95 %
Demandes supplémentaires recensées	6 chevaux	Demandes identifiées au moment de l'étude, sans engagement contractuel
Projet d'extension	8 places	Investissement initial : 48 000 €
Prix mensuel moyen envisagé par place occupée	480 €	Hypothèse de prix moyen pour les nouvelles places
Charge variable mensuelle par cheval supplémentaire	290 €	Fourrage, litière et consommables
Charges fixes annuelles supplémentaires du projet	12 000 €	Incluent les charges annuelles de fonctionnement supplémentaires et l'amortissement prévisionnel
Hypothèse d'occupation moyenne étudiée	6 places sur 8	Occupation moyenne sur une année complète

Données fournies par la gérante et son cabinet comptable. Montants en euros hors taxes.

3.1 (2,5 points) Pour l'exercice 2025, calculez la marge sur coûts variables, le taux de marge sur coûts variables et le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires. Calculez également la marge de sécurité en euros. Interprétez brièvement les résultats. Utilisez les formules suivantes : marge sur coûts variables = chiffre d'affaires moins charges variables ; taux de marge sur coûts variables = marge sur coûts variables divisée par chiffre d'affaires ; seuil de rentabilité = charges fixes divisées par taux de marge sur coûts variables ; marge de sécurité = chiffre d'affaires moins seuil de rentabilité.

3.2 (2,5 points) Pour le projet, calculez le chiffre d'affaires annuel prévu à six places occupées, les charges variables annuelles correspondantes, puis la contribution annuelle du projet après déduction des charges fixes supplémentaires. Déterminez le nombre moyen de places occupées nécessaire pour couvrir les charges fixes supplémentaires, en utilisant une contribution unitaire mensuelle de 480 € moins 290 €. Présentez les étapes de calcul et arrondissez le nombre de places au centième.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3.3 (1 point) Au vu de vos calculs et du dossier, donnez une conclusion argumentée sur la viabilité économique du projet dans l'hypothèse d'une occupation moyenne de six places. Citez une limite de l'étude ou une donnée à vérifier avant la décision définitive.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER TECHNIQUE ET RESSOURCES

Documents ressources nécessaires à la résolution du sujet

DT 1 : EXTRAITS DU CODE CIVIL APPLICABLES AU CONTRAT

Article 1103 du Code civil : « Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits. »

Article 1104 du Code civil : « Les contrats doivent être négociés, formés et exécutés de bonne foi. Cette disposition est d'ordre public. »

Article 1193 du Code civil : « Les contrats ne peuvent être modifiés ou révoqués que du consentement mutuel des parties, ou pour les causes que la loi autorise. »

Article 1195 du Code civil : « Si un changement de circonstances imprévisible lors de la conclusion du contrat rend l'exécution excessivement onéreuse pour une partie qui n'avait pas accepté d'en assumer le risque, celle-ci peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant. Elle continue à exécuter ses obligations durant la renégociation. » En cas de refus ou d'échec de la renégociation, les parties peuvent convenir de la résolution du contrat ou demander d'un commun accord au juge son adaptation. À défaut d'accord dans un délai raisonnable, le juge peut, à la demande d'une partie, réviser le contrat ou y mettre fin.

Article 1217 du Code civil : la partie envers laquelle l'engagement n'a pas été exécuté, ou l'a été imparfaitement, peut notamment refuser d'exécuter ou suspendre sa propre obligation, poursuivre l'exécution forcée en nature, solliciter une réduction du prix, provoquer la résolution du contrat ou demander réparation des conséquences de l'inexécution. Les sanctions compatibles peuvent être cumulées ; des dommages et intérêts peuvent s'y ajouter.

Ces extraits sont reproduits pour les besoins de l'étude. Ils ne dispensent pas de vérifier que les conditions d'application de chaque texte sont réunies dans les faits.

DT 2 : CONTRAT, SITUATION DE L'ENTREPRISE ET ENVIRONNEMENT

Éléments du contrat de pension

- Le contrat entre la SARL Les Écuries du Val d'Or et M. Renaud a été signé le 1er septembre 2025 pour une durée d'un an, avec renouvellement selon les conditions prévues au contrat.
- Le prix de la pension est fixé à 465 € par mois. Le contrat ne prévoit pas de clause de révision du prix en cours de période.
- Les prestations convenues comprennent l'hébergement, l'alimentation prévue au contrat, l'accès aux installations et les sorties au paddock selon le planning établi.
- Le 15 mai 2026, la gérante a informé M. Renaud qu'elle entendait facturer 490 € par mois à compter du 1er juin 2026, en invoquant la hausse du coût du fourrage. M. Renaud a répondu par écrit qu'il refusait cette hausse et souhaitait l'application du prix contractuel.
- Aucune acceptation, écrite ou orale, de la hausse n'est établie dans le dossier. Aucun avenant n'a été signé.

Jurisprudence fournie

Cour de cassation, chambre civile, 6 mars 1876, arrêt dit Canal de Craponne. Décision rendue sous l'empire de l'ancien article 1134 du Code civil. **Visa** : article 1134 du Code civil alors

FormaV - document d'entraînement non officiel

applicable. **Attendu de principe** : la Cour affirme qu'il n'appartient pas aux tribunaux de modifier les conventions librement conclues au seul motif que le temps et les circonstances les auraient rendues moins avantageuses pour l'une des parties. Cette décision illustre historiquement la force obligatoire du contrat. Depuis la réforme du droit des contrats, l'article 1195 du Code civil prévoit, sous des conditions déterminées, un mécanisme de renégociation et d'intervention du juge en cas de changement imprévisible de circonstances rendant l'exécution excessivement onéreuse. L'arrêt ancien ne doit donc pas être interprété isolément du droit actuellement applicable.

Éléments de contexte stratégique et commercial

- L'entreprise est une SARL vendéenne spécialisée dans la pension et le travail de chevaux. Elle emploie quatre salariés et la gérante participe à l'activité quotidienne.
- La capacité est de 32 places et le taux d'occupation moyen constaté en 2025 est de 95 %. Le positionnement repose sur un suivi quotidien, des sorties au paddock et une relation régulière avec les propriétaires.
- Six demandes supplémentaires ont été recensées. Il s'agit de demandes d'information ou d'intérêt, sans contrat signé ni acompte versé.
- La gérante envisage huit places supplémentaires. L'investissement initial estimé est de 48 000 €. Le financement n'est pas encore arrêté.
- Le fournisseur principal a annoncé une hausse de 18 % du prix du fourrage lors du prochain renouvellement de son tarif. Le dossier ne précise ni la durée de cette hausse ni les possibilités de substitution de fournisseur.
- Les propriétaires interrogés accordent de l'importance au bien-être des chevaux, à la qualité des installations, à l'accès aux paddocks et à la maîtrise du prix mensuel.
- Le projet d'extension doit être soumis aux vérifications administratives et réglementaires applicables au site. Le dossier ne contient pas d'autorisation d'urbanisme ni d'étude technique de faisabilité.

DT 3 : TABLEAU DE BORD ÉCONOMIQUE ET HYPOTHÈSES D'ACTIVITÉ

Les données comptables simplifiées de l'exercice 2025 et les hypothèses relatives au projet sont présentées dans le tableau de la partie 3. Les charges fixes annuelles de 220 000 € comprennent les charges fixes d'exploitation et les amortissements existants. Pour le projet d'extension, les charges fixes annuelles supplémentaires de 12 000 € incluent le coût annuel de fonctionnement supplémentaire et l'amortissement prévisionnel associé au projet. Le calcul du projet demandé ne comprend pas de charge financière de nouvel emprunt, car aucun plan de financement n'est arrêté.

Pour l'étude du projet, retenez une activité moyenne de six places occupées toute l'année, un prix moyen mensuel de 480 € par place occupée et une charge variable de 290 € par cheval et par mois. Les six demandes recensées ne constituent pas une garantie d'occupation effective.

Rappels de calcul utiles : résultat simplifié = chiffre d'affaires moins charges variables moins charges fixes ; chiffre d'affaires annuel du projet = nombre moyen de places occupées multiplié par le prix mensuel et par 12 ; charges variables annuelles du projet = nombre moyen de places occupées multiplié par la charge variable mensuelle et par 12 ; seuil d'occupation moyen en places = charges fixes annuelles supplémentaires divisées par la contribution mensuelle unitaire, puis divisées par 12.

FormaV - document d'entraînement non officiel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DR 1 : Grille de diagnostic stratégique à rendre avec la copie **À RENDRE AVEC LA COPIE**

Compléter le tableau pour la question 2.2. Inscrire des éléments précis du dossier dans chaque case et indiquer leur conséquence stratégique. Vous pouvez joindre des éléments complémentaires sur votre copie.

Tableau de diagnostic stratégique

Catégorie	Éléments du dossier	Conséquence stratégique
Forces	.....	.....
Forces	.....	.....
Faiblesses	.....	.....
Faiblesses	.....	.....
Opportunités	.....	.....
Opportunités	.....	.....
Menaces	.....	.....
Menaces	.....	.....

Les éléments inscrits doivent être justifiés par une information du dossier.

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.